

3' 65

FB  
26.1  
MON

DISCOURS

PRONONCÉ SUR

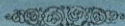
# L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Par M. le Comte de MONTALEMBERT,

PAIR DE FRANCE,

Dans la Discussion générale du Projet de Loi relatif aux Colonies.

Séance du 7 avril 1843.



PARIS

IMPRIMERIE DE E. BRIÈRE,

RUE SAINTE-ANNE, 55.

60356 (1)



FB  
326.1  
MON

## DISCOURS

PRONONCÉ SUR

# L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Par M. le Comte de MONTALEMBERT,

PAIR DE FRANCE

Dans la Discussion générale du Projet de Loi relatif aux Colonies.

Séance du 7 avril 1845.



Messieurs,

Le sentiment qui me domine depuis le commencement de cette discussion et qui me domine encore maintenant en montant à cette tribune, est celui de la surprise. Je m'étonne qu'à l'heure qu'il est, en l'an de grâce 1845, on en soit encore, dans une chambre française, à discuter quand et comment le drapeau de la France cessera d'abriter non pas des serfs taillables et corvéables comme autrefois, mais des esclaves, que d'autres hommes peuvent astreindre au travail, vendre et flageller à leur gré. Oui, Messieurs, on en est encore là. On a beau dire que le principe de l'émancipation est admis ; l'engagement de mettre ce principe à exécution n'est pas encore pris, on vous l'a dit expressément dans le rapport de votre commission, et le premier pas qui vous est proposé pour arriver à la réalisation du principe, ce progrès si lent, et si insuffisant selon nous, rencontre la plus vive opposition.

Je m'en étonne, et je crains que la postérité ne prenne là une triste idée de l'amour et du goût qu'on a pour la liberté dans notre pays, dans ce pays où l'on voit une foule de journaux consacrés, selon leur dire, à la défense de la liberté, et

60356

voués en même temps à la défense du *statu quo* colonial ; dans ce pays où, par la plus étrange anomalie, on a fait disparaître jusqu'aux derniers vestiges de l'inégalité sociale et où l'on respecte l'exploitation de l'homme par l'homme ; où l'on a détruit jusqu'aux derniers principes de l'aristocratie politique et où l'on maintient l'esclavage.

Je désire éviter jusqu'à l'ombre même de la déclamation, je crois être dans les conditions d'une stricte et sévère impartialité. Ma famille a possédé longtemps de grands biens à Saint-Domingue, et je possède encore des terres dans une des Antilles anglaises. J'ai donc subi les deux grandes catastrophes coloniales, la révolte de Saint-Domingue et l'émancipation anglaise ; c'est donc une conviction tempérée par une douloureuse expérience et une complète impartialité qui m'a amené à me ranger parmi les partisans de l'émancipation.

Je tiens par trop de côtés aux colonies pour n'être pas bien disposé et envers les colons et envers les colonies elles-mêmes. Je désire sincèrement toutes les améliorations qui peuvent leur être accordées ; je désire et je verrai avec la plus vive satisfaction que le Gouvernement du Roi propose les mesures nécessaires pour fortifier ces rades, ces points si importants pour notre marine ; je désire et je demande que les colons obtiennent des représentans aux chambres législatives, l'inamovibilité des juges et toutes les autres garanties politiques et constitutionnelles qui appartiennent à la métropole ; je désire en outre qu'ils obtiennent tous les avantages commerciaux qu'exige leur position ; que, par un système douanier mieux combiné, on assure à leurs produits un marché stable et certain, et qu'on fasse disparaître le privilège trop longtemps accordé à une industrie rivale et factice.

Je suis surtout d'accord avec la Commission lorsqu'elle réclame pour les colonies le régime des lois, et qu'elle proteste contre le système du Gouvernement par ordonnances. J'admets donc tous les droits que les colonies peuvent avoir à la sollicitude et à la protection du Gouvernement ; je crois que le Gouvernement a pris envers elles de solennels et sérieux engagements par la triste sanction qu'il a si longtemps accordée au trafic honteux de la traite et au maintien de l'esclavage ; je crois qu'il leur doit tous les égards, tous les ménagemens possibles et en outre une indemnité nécessaire ; mais ce qu'il leur doit surtout, c'est la vérité ; oui, c'est la vérité qui est le présent le plus précieux qu'il puisse leur faire : il faut à tout prix leur révéler la nature de leur position et de leurs devoirs envers la métropole et envers l'humanité.

Les colons se sont figuré que la question de l'émancipation était enterrée, ajournée, en quelque sorte perdue. Il faut les détromper. Il faut, dans leur propre intérêt, et malgré eux, s'ils nous y réduisent, il faut les détourner d'attacher leur avenir, leur prospérité, leurs destinées, leurs capitaux au maintien d'un ordre social repoussé par l'expérience, par la liberté, par l'instinct de ce pays, ordre social arriéré de deux siècles, même en ce qui touche à la race blanche, et où ils luttent pour une mauvaise cause contre le courant des idées et de la civilisation moderne. Il faut leur prouver que la question n'est pas entre le maintien et l'abolition de l'esclavage, mais entre l'abolition simultanée et l'abolition progressive.

La loi actuelle est un pas dans cette carrière. Je regrette que le Gouvernement n'en ait pas fait un plus décisif, qu'il n'ait pas adopté le projet de la majorité de la commission coloniale, en y ajoutant toutefois une modification importante sur le emploi, dans un but colonial, de l'indemnité à accorder. J'accepte cependant avec satisfaction cette loi comme un moyen de faciliter l'initiation des noirs aux deux bases de la société, à la famille et à la propriété. Plus indulgent que M. le comte Beugnot, j'adopte la loi dans son esprit, parce qu'elle me paraît un coup porté à ce *statu quo*, qui n'est autre chose que le maintien de l'esclavage. C'est l'esclavage, au fond, qui est en question, et c'est du maintien de l'esclavage, de ce *statu quo*, que nos adversaires défendent, tout en admettant le principe de l'émancipation, que je veux traiter en ce moment, en ajournant à un moment ultérieur la question de détails du projet de loi. Permettez-moi, dans ce vaste champ de bataille, de n'embrasser que deux points de vue, deux positions, celles précisément dont nos adversaires se sont emparés avec le plus de satisfaction, et où ils croient être inexpugnables, savoir : d'abord l'exemple donné par l'Angleterre dans les Antilles, et ensuite l'intérêt et la sécurité même de nos propres colonies.

En premier lieu, je trouve dans l'émancipation anglaise un motif impérieux pour l'émancipation française, et je déclare sans hésiter que cette émancipation a magnifiquement et noblement réussi. Entendons-nous ! elle n'a pas réussi, je l'admets, sous le rapport économique ; il y a dans l'émancipation deux questions, deux rapports : le rapport économique et le rapport moral, le rapport politique. Sous le rapport économique, je l'admets, l'émancipation des colonies anglaises n'a pas réussi ; elle n'a pas cependant échoué au point où on nous l'a dit. A la Jamaïque, la production a considérablement diminué, c'est vrai, ainsi que dans d'autres colonies. Mais à Antigue, à

la Barbade, à la Trinité, à Maurice, il n'en a pas été ainsi. Je n'entrerai pas dans des détails fatigans; je dirai seulement que, si la production sucrière a diminué de moitié ou d'un tiers dans la plupart des îles anglaises, il n'en résulte pas la ruine complète de ces colonies.

L'émancipation anglaise a produit économiquement de mauvais résultats pour quatre causes que nous pouvons toutes les quatre éviter.

La première cause a été le refus de concours, le refus opiniâtre des colons à toutes les mesures de transition qui avaient été proposées par le gouvernement anglais dans le but de rendre l'émancipation facile et favorable aux colons. Eh bien! les colons anglais ont fait comme les nôtres, ils ont toujours opiniâtrement repoussé, contrecarré les mesures transitoires et modérées; ils ont forcé le gouvernement, ils ont forcé l'opinion publique de la métropole à avoir recours à ces mesures que vous trouvez si dures et si ruineuses pour eux.

La seconde cause de l'échec matériel de la mesure adoptée par le gouvernement anglais a été le non-emploi de l'indemnité coloniale dans un but colonial. Les 500 millions qui avaient été accordés aux colons pour l'indemnité de leurs esclaves affranchis auraient dû être nécessairement employés dans un but colonial; mais la loi anglaise s'est tue à ce sujet: ces 500 millions ont été gaspillés par vingt canaux divers, et il en est résulté une perte complète, une perte sèche pour les colonies.

En troisième lieu, il n'y a eu aucune mesure prise pour régulariser le travail libre. L'apprentissage a été abandonné avec une facilité déplorable, et l'on n'y a substitué aucune autre règlement, aucune autre mesure provisoire destinée à maintenir la proportion nécessaire entre les propriétaires et les labourers. C'était là ce qu'il fallait. Un comité présidé par M. Burnley, planteur connu de l'île de la Trinité, a déclaré que si l'on avait pris les mesures nécessaires pour maintenir cette proportion par des immigrations volontaires, si l'on avait réglé le travail libre, le travail des affranchis, on aurait obtenu les meilleurs résultats, et l'on n'aurait eu qu'à se féliciter de l'émancipation. Ce comité a déclaré, et tous les hommes de sens ont été d'accord avec lui, que ce n'était pas le principe du travail libre qui était defectueux, mais le mode d'application de ce principe à une société naissante.

Voilà donc trois causes principales qui ont fait échouer économiquement la mesure de l'émancipation dans les îles anglaises.

Il y en a une quatrième, c'est la concurrence des sucres

des Indes orientales, concurrence qui est devenue surtout redoutable depuis le moment de l'émancipation dans les îles occidentales; car vous remarquerez que cette production du sucre oriental, qui ne s'élevait qu'à 7,000 tonneaux en 1830 ou 1831, s'est élevée depuis, et précisément au moment où l'émancipation s'accomplissait dans les Indes occidentales, à 70,000 tonneaux, c'est-à-dire qu'elle a décuplé.

Voilà quatre causes dont une seule aurait suffi pour amener le mauvais succès de l'émancipation anglaise, qui toutes les quatre se sont trouvées réunies, et qui toutes les quatre, je n'hésite pas à le dire, peuvent être évitées par nous, pourvu que la bonne volonté des colons soit d'accord avec la sagesse du Gouvernement.

Néanmoins, si la production, comme je le disais tout à l'heure, a diminué, selon les versions les plus exagérées, d'une moitié, et, selon les versions les plus indulgentes et peut-être les plus exactes, d'un quart seulement (prenons un tiers pour moyenne), si la production a ainsi diminué, il n'en résulte pas que les colonies anglaises soient aussi malheureuses qu'on le dit; les noirs en masse n'ont pas abandonné le travail, et c'est dans le témoignage même de M. Layrle, de ce capitaine de la marine française qui a été cité et invoqué avant-hier par M. le prince de la Moskowa, que je recueille ces documens précieux : les noirs se sont livrés, depuis l'émancipation, à une immensité de travaux, mais à leur propre profit, en terrassements, en constructions, en plantations pour eux-mêmes. Et ce qui prouve le mieux que ces noirs ne sont pas tombés dans l'oisiveté et dans la pauvreté qui la suit, c'est que la masse des exportations des produits métropolitains aux colonies occidentales n'a pas diminué. Je tiens ici l'état exact des importations des marchandises anglaises dans les colonies occidentales, et je trouve absolument le même chiffre, 64 millions en 1831, avant l'émancipation, et 64 millions en 1842, neuf ans après l'émancipation.

Vous voyez donc bien que la métropole n'a pas à se plaindre, comme on le prétend, du résultat de la mesure. Il n'y a pas eu ruine pour les colonies; il y a eu déplacement des intérêts; il y a eu une transition pénible pour les colons, je l'avoue; mais les colonies elles-mêmes ne sont pas plongées dans cet abîme dont on nous a tracé un tableau si sombre. Il reste aux colons, aux planteurs anciens, une source de richesses certaines dans l'avenir, c'est la possession du sol; et à côté d'eux il s'est créé une nouvelle société avec tous ses besoins, tous ses intérêts, et toutes ses passions, si vous voulez, mais une société tout entière, une société affranchie, une société

organisée sur les bases de la démocratie moderne, avec tous les besoins du luxe, de la richesse et de l'industrie que comporte une richesse pareille.

Personne n'en doute en Angleterre, où l'on sait distinguer la cause des colonies en général de la cause personnelle et des intérêts privés des colons.

Mais quand même nous admettrions cet échec matériel réduit à des limites beaucoup plus étroites qu'on vous l'a présenté, quand même nous admettrions que l'Angleterre, entraînée par un sentiment moral, par un sentiment religieux, a agi avec précipitation, avec passion et avec aveuglement dans son émancipation, il n'en faudrait pas moins constater et admettre que l'émancipation a complètement réussi sous le point de vue moral, sous le point de vue social.

Oui, Messieurs, et ici les témoignages, les témoignages compétens sont unanimes : 800,000 esclaves, à un jour donné, ont passé de l'esclavage, de la servitude dans sa forme la plus dure, la plus monstrueuse (personne ne le nie pour les colonies anglaises), à la liberté, à la liberté la plus complète, et cette transition s'est faite sans le moindre désordre, sans le moindre trouble, sans aucune effusion de sang, avec moins de perturbation que n'en a offert aucune révolution politique quelconque en Europe et en France.

C'est là un résultat immense. Au lieu de ces massacres, au lieu de ces pillages qu'on a vus ici même en France, lors de notre première révolution, où il s'agissait d'un affranchissement politique et non pas d'un affranchissement social, on a vu régner partout, parmi les noirs émancipés, l'ordre, la tranquillité et la soumission au pouvoir établi ; les rébellions et les empoisonnements ont disparu. C'est encore M. Layrle, cité par M. le prince de la Moskowa, contre l'émancipation, qui constate ces résultats.

Malgré l'indolence naturelle aux nègres, ils ont consacré volontairement au travail les trois quarts du temps qu'ils étaient forcés d'y consacrer dans l'esclavage. C'est le rapport de M. le duc de Broglie qui le constate. La criminalité de ces nouveaux affranchis est moins grande que la criminalité des populations anglaises de la métropole. Il y a un canton, celui de Sainte-Catherine, où, sur 20,000 nègres, on n'a eu que six cas de poursuites criminelles. C'est un résultat auquel rien ne ressemble dans les possessions métropolitaines de l'Angleterre.

Il n'y a pas besoin de fouiller longtemps dans les statistiques pour arriver à ce résultat, il n'y a besoin que d'écouter et de voir. Les communications de l'Europe avec les Antilles



sont devenues aussi fréquentes que faciles ; tous les quinze jours des milliers, peut-être des millions de lettres arrivent en Europe des différens points des colonies occidentales de la Grande-Bretagne ; j'ai longtems habité un point où touchaient tous les quinze jours ces bâtimens, jamais je n'ai entendu parler d'aucun de ces désordres, de ces crimes, de ces excès, de ces dangers qui sembleraient devoir être inséparables d'une transition aussi brusque, aussi complète que celle qui s'est opérée dans les îles anglaises.

C'est ainsi que se sont comportées le lendemain de l'émancipation, et depuis lors jusqu'à ce jour, ces populations si longtems calomniées et qu'on affirmait ne pouvoir être conduites que par la violence et les châtimens, que par le fouet et les entraves.

Trois résultats ont été obtenus, trois résultats moraux et sociaux de la plus haute importance. En premier lieu, on a reconnu la possibilité de l'émancipation directe et complète sans désordres, sans réaction quelconque, contre les anciens maîtres. En second lieu, les nègres rendus à la liberté, loin de vouloir rétrograder à la barbarie, se sont montrés avides de tous les droits et de toutes les jouissances de la civilisation, peut-être même à un degré excessif.

En troisième lieu, cette race, qu'on prétendait ne pouvoir être conduite que par toutes les violences de la servitude, s'est montrée on ne peut plus docile, on ne peut plus soumise, on ne peut plus obéissante aux autorités compétentes, aux magistrats qui lui étaient préposés.

Voilà donc trois résultats qui ne pourront être contestés par personne, et qui ont été reconnus par les juges les plus compétens dans le parlement anglais. C'est pourquoi les hommes les plus considérables et les plus pratiques ont pu rendre ces solennels témoignages des résultats de l'émancipation ; l'un (lord Stanley) a pu dire, dans la séance du 22 mars 1842, lorsqu'on savait à quoi s'en tenir sur la suite de l'émancipation, que « les résultats de cette grande expérience ont surpassé les espérances les plus vives des hommes les plus ardens pour l'émancipation ; l'autre (sir Robert Peel), qui n'est pas à coup sûr un rêveur, un philanthrope ordinaire, qui ne saurait être rangé comme nous parmi ces fanatiques ou ces dupes dont parlait hier M. le marquis d'Audiffret ; sir Robert Peel, qui est un homme essentiellement pratique, et qui avait été opposé à l'émancipation, a fait amende honorable et a déclaré que c'était la plus heureuse réforme dont le monde civilisé ait pu donner l'exemple.

Voilà des citations que mon noble ami M. le prince de la

Moskowa aurait bien dû ne pas oublier, lui qui en a pris d'autres dans les discours des mêmes orateurs, mais qui portaient uniquement sur les résultats financiers de la mesure.

Je n'ai pas besoin de vous apporter ici les éloges décernés à cette mesure par les orateurs du parti whig ; ils en ont été les auteurs, et vous y verriez peut-être des complices de l'erreur ; j'ai mieux aimé vous citer les paroles des deux premiers hommes d'Etat du parti tory, et démontrer ainsi l'union des deux grands partis anglais sur la nature heureuse des résultats de cette mesure.

Maintenant, Messieurs, il importe de reconnaître comment ces résultats ont été obtenus, et d'où proviennent cet ordre, cette tranquillité, cette soumission et cette moralité comparative de la race émancipée. Il faut le dire, il faut le proclamer bien haut, elles viennent de l'influence toute puissante et toute bienfaisante des missionnaires protestans ; c'est là ce qui a rendu si dociles et si sociaux, permettez-moi l'expression, les nègres affranchis.

La domination des planteurs avait été d'abord minée par les missionnaires protestans, et, lorsqu'elle est tombée, les missionnaires les ont remplacés et avec toutes sortes d'avantages. Ces missionnaires, qui ont été l'objet de tant de persécutions et de dénégations de la part des planteurs, ce sont eux qui ont préservé plus tard la vie, les propriétés et la sécurité des planteurs.

Dans la grande insurrection de 1830 qui a amené et motivé l'émancipation, les missionnaires protestans ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour pacifier, pour calmer les affranchis, et sir Richard Hill, le chef des magistrats spéciaux de la Jamaïque, a déclaré que la colonie devait plus à leur intervention qu'à celle de la force armée.

Postérieurement à l'émancipation, ils ont de même empêché la violation des lois, et ont maintenu cet ordre et cette tranquillité merveilleuse qui n'ont cessé de régner dans les colonies anglaises depuis cette émancipation.

Je suis bien impartial, Messieurs, dans cette question. Ces missionnaires, vous le savez, sont de toutes sortes de sectes : méthodistes, baptistes, indépendans, etc. : ma foi m'oblige à les regarder comme hérétiques, comme étrangers ou rebelles à la vérité que je professe ; mais elle ne m'oblige pas à méconnaître les immenses services qu'ils ont rendus à l'humanité et à l'émancipation. Je me plais, au contraire, à déclarer que l'œuvre des missionnaires anglais dans les Antilles est un des plus beaux spectacles qui aient été donnés à l'humanité. (Murmures d'approbation.)

On vient maintenant reprocher leur domination et leur égoïsme à ces missionnaires. Messieurs, quelle est l'origine et la nature de cette domination ? Ils dominent les nègres, dit-on, ils règnent sur eux. Je le crois bien ; et à quel titre meilleur pourrait-on régner sur des hommes ? Quoi ! ils ont pris ces pauvres noirs, hommes et femmes, dans la nudité, et leur ont appris à se vêtir : ils les ont pris dans la promiscuité la plus brutale, et les ont initiés au mariage ; ils les ont pris dans l'ignorance, et les ont dirigés vers la science ; ils les ont pris dans les superstitions barbares du fétichisme, et ils les ont menés à la lumière de l'Évangile ; ils les ont pris enfin dans l'esclavage, et les ont conduits à la liberté.

Et, après cela, on leur reproche la domination qu'ils exercent ; mais c'est la domination la plus légitime et la plus heureuse qui puisse être exercée par des hommes sur d'autres hommes. (Très-bien ! ) Oui, je n'hésite pas à le proclamer, la parole du missionnaire substituée au fouet du commandeur dans la domination de la race noire, c'est le spectacle le plus consolant, la révolution la plus heureuse que le 19<sup>e</sup> siècle ait encore montrés au monde. (Marques nombreuses d'assentiment.)

En admirant ce spectacle, en le contemplant avec bonheur, mon cœur est saisi d'un triste sentiment ; je suis humilié et affligé de penser que cette grande révolution ait eu lieu sous un autre drapeau que celui de la France et sous une autre influence que celle du clergé catholique. C'est là un aveu qui me coûte, mais que je dois au culte invariable que j'ai voué à la vérité. (Nouvelle approbation.)

Ceci me conduit, Messieurs, à examiner l'état de la religion dans nos colonies. Tous nos adversaires, M. le baron Dupin, M. le prince de la Moskowa, le marquis d'Audiffret surtout, ont insisté avec éloquence et chaleur sur la nécessité de fonder et de consolider l'influence de la religion dans nos colonies, et ils ont prétendu se faire une arme de cette nécessité contre tous ceux qui demandent un acheminement plus prompt vers l'émancipation.

Eh bien ! Messieurs, vous pouvez m'en croire, lorsque je vous dis que j'ai étudié ce côté de la question avec des préoccupations spéciales et avec une sollicitude affectueuse ; j'ai fouillé dans tous les documens officiels et non officiels qui nous ont été distribués ; j'ai examiné avec le plus grand soin tout ce qui se rapporte à cette question, non-seulement dans les six cents pages dont parlait M. le baron Dupin et qui ont été mises sous les yeux de votre commission, mais encore dans tous les autres écrits qui ont été distribués à la chambre.

Eh bien ! je suis obligé de le dire, le résultat consciencieux de ces études approfondies, le voici : c'est que la moralisation, l'instruction religieuse, dans nos colonies, sont à l'état de fiction. Voilà ma conviction la plus profonde, la plus sincère. (Mouvement.) Il y a là une infériorité évidente et humiliante pour nous à l'égard des colonies anglaises. Et ici je ne parlerai pas seulement des colonies anglaises où dominent uniquement des missionnaires protestans, je parlerai des colonies anglaises où le catholicisme existe, et où il y a des missionnaires catholiques, à Sainte-Lucie, à la Grenade, à la Trinité. Eh bien ! dans ces colonies, l'œuvre de la moralisation religieuse est bien autrement complète, bien autrement pratique, bien autrement profonde que dans les colonies françaises.

Je sais qu'il règne à ce sujet des versions contradictoires. Les dépositions du clergé sont, en général, quoique avec beaucoup de contradictions, favorables à la thèse de nos honorables adversaires ; les dépositions des magistrats lui sont, et presque toujours, contraires. J'avoue qu'il m'est impossible de ne pas partager l'avis de ces derniers, l'avis des magistrats ; et je suis arrivé au résultat établi et défini tristement par le procureur du Roi de l'île Bourbon, dans ce passage des documens sur le patronage (p. 79), où il dit : « La moralisation des esclaves âgés est restée dans la plus complète stagnation. »

Ce que dit ce procureur du Roi de son arrondissement, je n'hésite pas à le dire et à le déclarer de l'ensemble des colonies françaises.

La faute d'un état si triste et si humiliant peut être attribuée, selon moi, à trois ordres de coupables : au clergé d'abord ; au gouvernement ensuite ; et, en dernier lieu, aux colons.

Je connais les difficultés de la position du clergé colonial. Je sais, et je le disais tout à l'heure, que les missionnaires anglais se sont attiré la haine et les persécutions des planteurs anglais, en se déclarant les apôtres de l'affranchissement. Je sais encore que le clergé des îles françaises n'a rien fait de semblable ; qu'il est très-bien avec les planteurs ; qu'il vit en très-bonne intelligence avec eux. Je ne veux pas assurément en conclure qu'il est complice de l'esclavage ; mais, ce que je n'hésite pas à en conclure, c'est qu'il n'a pas montré ce zèle apostolique, cet indomptable courage, cette austère indépendance que montre toujours le clergé en France ; qui lui attirent souvent en France des blâmes, des critiques, de la malveillance, mais qui lui attirent aussi l'admiration, la sympathie de tous ceux qui savent ce que c'est que la religion, et ce qui établit son empire sur les cœurs. Aux colonies, le

clergé, sauf des exceptions recommandables, est tiède; c'est l'expression du gouverneur de la Guadeloupe, dans sa dépêche du 2 novembre 1811; elle n'est que trop justifiée par les faits.

J'excepte de ce jugement les frères des écoles chrétiennes, dont l'éloge est unanime, et qui ont été appréciés dans tous les documens ministériels comme ils méritent de l'être. J'ai même vu avec satisfaction qu'à cette occasion du moins, et au delà des mers, les documens officiels savaient rendre une certaine justice aux congrégations religieuses en général et même aux missionnaires.

Ensuite le Gouvernement, second ordre de coupables. Le Gouvernement est très-bien disposé pour la propagation de la religion dans les colonies, en ce qui touche à l'argent, en ce qui touche aux sacrifices pécuniaires; je ne doute pas qu'il n'en ait fait de considérables et qu'il ne soit disposé à en faire de plus considérables encore. Mais c'est un devoir pour moi de déclarer ici que son système pêche par la base; ce n'est pas en donnant des fonds plus ou moins considérables aux frères des écoles chrétiennes et au clergé colonial qu'il pourra arriver au but qu'il se propose; c'est surtout en consolidant l'autorité ecclésiastique, en établissant l'empire du clergé ou l'organisation du clergé sur ses bases légitimes et naturelles, c'est-à-dire sur l'épiscopat. Tant que vous n'aurez pas des évêques dans nos colonies, vous n'aurez pas et vous ne pourrez pas avoir un clergé actif, régulier et indépendant des influences locales. Cela est évident pour quiconque connaît la nature de la société coloniale et la nature de la société ecclésiastique. Tant qu'il y aura des gouverneurs qui pourront dire, comme un certain gouverneur de la Guadeloupe: « C'est moi qui suis évêque ici, » vous n'aurez pas de clergé véritable; vous n'aurez pas de clergé digne de ce nom dans vos îles françaises.

Comment, Messieurs, dans les îles anglaises, dans les îles soumises à cette puissance protestante, on trouve des évêques catholiques, des évêques reconnus comme tels, soldés comme tels par le Gouvernement anglais: à la Trinité, à Demérari, à l'île Maurice, il y a des évêques catholiques, reconnus et soldés par une puissance protestante. Et vous, puissance catholique, ou soi-disant telle, vous vous opposez, vous vous refusez à ce qu'il existe dans nos colonies des évêques, des vicaires apostoliques avec le caractère épiscopal!

Je regrette profondément de voir ces mêmes dispositions de répulsion manifestées et constatées à la fin des procès-verbaux de la commission coloniale, et reproduites, si je ne me trompe,

par les deux honorables commissaires du Roi, qui assistent aujourd'hui à la séance.

Eh bien ! tant que vous vous refuserez à cette condition *sine qua non* de l'influence religieuse du catholicisme dans vos colonies, vous serez punis par où vous avez péché, c'est-à-dire que cette influence religieuse que vous désirez fortifier, vous ne l'aurez pas, et sans elle vous ne ferez que des ruines.

Après le clergé et le Gouvernement, je suis bien obligé de faire la part des colons. Ici, me défiant de mes propres jugemens, de mes propres impressions, je vous demande la permission de citer brièvement les opinions, les dépositions solennelles, formelles et publiques, prises non pas dans tel ou tel pamphlet, telle ou telle dénonciation faite par les amis de l'émancipation, mais prises dans les documens officiels publiés par M. le ministre de la marine, et émanés des autorités ecclésiastiques et des autorités judiciaires des colonies.

Que dit le préfet apostolique de la Martinique ? « Les maitres ne secondent point ou ne veulent pas seconder la propagation de l'instruction religieuse. » C'est là ce qu'il dit dans un rapport écrit.

Plus tard, mandé devant la commission coloniale présidée par le duc de Broglie, le même préfet apostolique dit (page 94 du rapport du duc de Broglie) : « La majorité voit avec défiance tous les efforts qu'on veut faire pour la moralisation des noirs par l'enseignement religieux, parce qu'ils y voient le prélude de l'affranchissement. » Vous l'entendez, Messieurs, ils ne veulent précisément pas de ce prélude que nos honorables adversaires affirment être nécessaire et pouvoir tenir lieu de tout autre changement actuel !

Le préfet apostolique de la Guadeloupe dit, toujours dans ces mêmes documens, p. 313 du rapport sur le patronage : « La plupart des maitres de la Grande-Terre regardent l'instruction des noirs comme un moyen politique mis en œuvre pour préparer les voies à l'émancipation ; il ne voient pas avec moins de répugnance la visite des prêtres que celle des magistrats. » Le curé du Carbet, cité par le procureur du Roi de Saint-Pierre, au rapport de M. de Broglie, p. 125, se voit accueilli avec tant de répugnance dans sa paroisse, qu'il s'est décidé à n'aller que là où il est appelé, et il n'a été appelé nulle part. » Le curé de Saint-Denis, à Bourbon, se plaint de l'injuste et maudite corvée du dimanche, qui rend la messe et le catéchisme impossibles. » (Documens sur le patronage, p. 345.)

Voilà quelques-uns des témoignages émanés de l'autorité ecclésiastique.

Que disent maintenant les magistrats, plus impartiaux sans doute, si vous voulez, et dont l'autorité doit être plus imposante.

Ecoutez le procureur du Roi de la Basse-Terre : « Un grand nombre de propriétaires voient dans les leçons de la charité et de la religion, des tendances destructives de l'esclavage, et n'y donnent qu'un semblant de concours. »

Le procureur du Roi de Cayenne : « L'instruction religieuse est nulle ; personne ne s'en occupe. »

Celui du Fort-Royal : « Les habitans rétrogrades ont de l'antipathie contre l'établissement de l'enseignement religieux. »

Celui de la Pointe-à-Pitre : « Le maître ne se montre pas plus empressé à inspirer la religion à ses esclaves, qu'il n'est soucieux lui-même de la pratiquer ou de s'instruire. »

Enfin, celui de Saint-Pierre-Martinique : « On repousse l'instruction religieuse dans la commune du Prêcheur, comme dans la plupart des autres communes, par un système d'hostilité bien arrêté contre tous les actes du Gouvernement qui ont pour but plus ou moins évident l'abolition de l'esclavage. »

Après ces témoignages si importants, n'ai-je pas le droit de persister à dire que la moralisation religieuse parmi nos esclaves est à l'état de fiction ?

La statistique publiée par le Gouvernement donne absolument les mêmes résultats.

Ainsi, à la Martinique, sur 960 habitations visitées, 280 ont une instruction religieuse nulle.

A la Guadeloupe, sur 1,200,—672, c'est-à-dire la moitié.

A Cayenne, sur 500,—170.

A Bourbon, sur 986,—680, c'est-à-dire plus des deux tiers.

Assurément il doit y avoir, il y a des exceptions très-honorables, auxquelles je m'empresse de rendre hommage ; mais ces exceptions mêmes, qui constatent que partout où des efforts ont été tentés, on a réussi au-delà de toute espérance, ne rendent que d'autant plus coupable l'absence à peu près complète de cette influence religieuse qu'on nous oppose comme devant tenir lieu de l'abolition de l'esclavage.

Ne croyez pas, du reste, que je regarde les noirs eux-mêmes comme tout à fait étrangers à ce triste état de l'instruction religieuse. Je ne suis pas philanthrope au point de croire que leur couleur ou même leur malheur leur ont donné toutes les vertus. Je les crois atteints, comme tous les hommes, de dispo-

sitions naturellement vicieuses, et je crois que l'esclavage a singulièrement augmenté ces dispositions. Mais ce que je dis, c'est que la liberté seule pourra les corriger, et qu'il est insensé de travailler à leur régénération morale dans le vague et avec l'ajournement indéfini de l'émancipation. Le noir aimera, comprendra, pratiquera la religion, l'instruction, le mariage, le travail, mais tout cela à une seule condition, c'est de voir au bout la liberté ; car la liberté, c'est là au fond sa première religion. Il est évidemment capable de tout cela, capable au plus haut degré de la religion, du sentiment religieux, il est très-capable de l'instruction, il est capable, à un certain degré, du travail. Il est tout cela aux îles anglaises ; il n'est rien de tout cela aux îles françaises. Et pourquoi ? Parce que, dans les îles anglaises, il y a été conduit par la liberté, tandis que, dans les îles françaises, il ne la voit pas même dans l'avenir.

Quand les prêtres lui prêcheront la religion en vue de la liberté, ils réussiront. Mais, quand le noir ne verra dans le prêtre qui lui prêche la soumission et l'obéissance qu'un complice plus ou moins autorisé de son maître, il n'écouterà pas ou il écoutera avec distraction et contrainte. Quand de même on lui offrira l'instruction dans l'esclavage, il n'y verra qu'une fatigue de plus. Offrez-la lui dans la liberté, et il en sera tellement capable, tellement avide, qu'un délégué des colonies, l'honorable M. Jollivet, député, dans un de ses écrits que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt et d'attention, reproche précisément aux noirs émancipés des îles anglaises d'avoir trop de goût pour l'instruction supérieure.

Il en est de même du mariage. On nous cite toujours comme un trait contraire à la moralité et à l'intelligence des noirs leur répulsion pour le mariage. Cette répulsion n'existe que dans l'état d'esclavage. L'esclave ne se marie pas volontiers, lorsque d'abord il est privé de ce qui fait la base même du mariage, la liberté du choix ; lorsque sa femme pourrait être dépouillée et fouettée nue devant ses compagnons d'esclavage, lorsqu'elle est exposée aux passions de son maître, et lorsqu'un nègre pourra répondre comme beaucoup d'entre eux l'ont fait à leur curé, au dire du procureur du Roi du Fort-Royal : « Pas si bête ! mon maître prendrait ma femme le lendemain de mon mariage. » (Mouvement.)

Après tout ce que je viens de citer, n'aurais-je pas encore le droit de dire que les colons ne travaillent pas sincèrement à faciliter l'émancipation, comme le prétendent leurs défenseurs, par les progrès de l'instruction religieuse ? Evidemment, et à



part les exceptions que je reconnais, il y a là, dans toute cette sollicitude si vantée pour le progrès religieux, un langage de convention, et non pas une pratique sérieuse. Car, en général, remarquez-le, Messieurs, il y a parmi les adversaires de l'abolition deux langages et surtout deux conduites, l'un à l'usage des délégués et des défenseurs très-éloquens qu'elles ont dans la métropole et même dans cette enceinte, et l'autre à l'usage des planteurs et des conseils coloniaux. Ceux-ci même savent assez habilement modifier leur attitude. En premier lieu, ils commencent par ne reconnaître ni le droit ni le fait de l'abolition de l'esclavage, ce qui doit déconcerter un peu ceux qui d'entre leurs défenseurs se posent ici en abolitionnistes ardens, affectueux, et qui affirment seulement ne pas vouloir de l'abolition immédiate.

Le conseil colonial de la Martinique tient un tout autre langage. Dans la déclaration du 2 mars 1841, il proteste contre toute émancipation quelconque. Celui de Bourbon, à la date de novembre 1836, déclare que l'abolition de l'esclavage sera toujours incompatible avec l'ordre et la sécurité publique. Plus loin, il a dit, cela est dans le rapport de M. le duc de Broglie, que l'esclavage est un instrument providentiel et permanent de la civilisation. « Cette institution, dit-il, n'a pas été créée par la loi humaine et pour les colonies seulement. Mais elle existe de temps immémorial, en vertu peut-être d'une loi plus forte et plus élevée que toutes les autres. » Voilà le langage qu'on tient ou qu'on tenait aux colonies. Il me semble qu'il y a là de quoi justifier la défiance que M. le prince de la Moskowa reprochait avant-hier au ministre de la marine de nourrir à l'endroit des conseils-généraux.

Après cela, je l'avoue, quand ils voient qu'on vient sérieusement à traiter de l'émancipation, ils changent de langage : ils disent : « Nous voulons bien, mais les moyens que vous proposez sont mauvais. » Et eux n'en proposent aucun ; ils se bornent à critiquer tous ceux que le Gouvernement ou les amis de l'émancipation mettent en avant. Ils ont commencé par repousser la mesure indispensable du recensement. Je ne reviendrai pas à cet égard sur ce qu'a si bien dit M. le comte Beugnot. Ils ont repoussé ensuite la loi d'expropriation forcée, qui était cependant pour eux un moyen très-simple de rétablir leur crédit dans la métropole. Puis ils ont attaqué de toutes leurs forces l'ordonnance sur le patronage, mesure modérée et tout à fait préparatoire.

Je ne veux pas fatiguer la chambre en énumérant ici les preuves nombreuses de l'étrange opposition que cette mesure a rencontrée aux colonies. M. le comte Beugnot en a dit quel-

ques mots; je veux seulement vous citer deux traits pour vous indiquer l'esprit de conciliation et de sympathie respectueuses qu'on manifeste aux colonies pour les progrès de l'abolition graduelle.

Le substitut du procureur du Roi de Saint-Pierre déclare, à la date du 18 décembre 1842 : « Je ne puis rendre aucun compte sur l'état moral et disciplinaire des esclaves de cette habitation : les manifestations du maître et de son fils m'en ont empêché. Ils ont crié malheur sur l'esclave interrogé; ils ont même menacé de fouetter celui qui s'aviserait de me donner les renseignements que je désirais. J'ai signifié procès-verbal, et, pour éviter le scandale, je me suis retiré. » (Documents sur le patronage, p. 36.)

Ailleurs, et six mois plus tard, en mai 1843, le procureur du Roi faisant sa tournée au Prêcheur, rencontre la même résistance. A l'arrivée de ce magistrat, un maître osa s'écrier : « Cinquante coups de fouet au premier noir qui répondra aux questions qui lui seront faites. » (Documents sur le patronage, p. 44.)

Jugez, Messieurs, si c'est ainsi qu'on s'y prend pour encourager les noirs à répondre au magistrat quand il est là; jugez de ce qui doit se passer quand le magistrat a le dos tourné; jugez aussi de l'exactitude de ces descriptions de vie patriarcale, pastorale, de cette vie d'idylle que nous présentaient dernièrement les défenseurs du régime colonial. (Mouvements divers.)

**M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA.** Nous nous en rapportons, à cet égard, aux déclarations du Gouvernement.

**M. LE COMTE DE MONTALEMBERT.** M. le ministre de la marine, comme vient de le rappeler M. le prince de la Moskowa, nous a déclaré que, depuis, l'ordonnance sur le patronage avait été, en définitive, acceptée et exécutée. Je le crois bien, Messieurs! Comment! on aurait souffert dans une colonie française, et sous le drapeau de la France, que des particuliers répondissent indéfiniment ainsi aux agens du Gouvernement! C'eût été là un état permanent! Qui donc pourrait jamais le supposer?

Mais je m'arme de cette déclaration de M. le ministre de la marine, de ce résultat obtenu, contre la thèse de nos adversaires. Si les propriétaires coloniaux ont fini par accepter l'ordonnance sur le patronage après y avoir opposé une résistance si violente, je crois qu'on peut en conclure qu'ils finiront aussi par accepter et par exécuter avec la même facilité les dispositions sur le pécule et le rachat forcé que leurs partisans combattent aujourd'hui avec tant de virulence. Voilà la

conclusion que j'en tire, et j'espère que le Gouvernement fera comme moi, j'espère qu'il ne sera pas effrayé ni découragé de la résistance qu'il rencontre aujourd'hui, pas plus qu'il n'a été effrayé et découragé des résistances qu'il a rencontrées à l'ordonnance sur le patronage. (Très-bien !)

Messieurs, dans cette grande cause, il y a deux principes incontestables : le premier, c'est la nécessité de ne pas proclamer la liberté sans préparation et sans transition. A cet égard, tout le monde est d'accord, ceux qui veulent la liberté comme ceux qui ne la veulent pas ; tout le monde est d'accord qu'il ne faut pas déclarer l'émancipation demain, comme l'ont fait à un jour donné les Anglais.

Mais il est un autre principe sur lequel nous ne sommes pas d'accord, nous abolitionnistes, avec nos adversaires : c'est l'urgence immédiate de cette préparation ; c'est la nécessité de ne pas attendre indéfiniment, non pour émanciper, mais pour préparer. C'est là la différence qu'il y a entre les abolitionnistes nombreux qui se sont manifestés à nous ces jours derniers et nous autres abolitionnistes purs.

Je demande à revendiquer pour nous cette épithète pour nous distinguer de toutes ces nouvelles catégories d'abolitionnistes, des abolitionnistes circonspects, comme M. le prince de la Moskowa, et des abolitionnistes tempérés, comme M. le général Cubières. Je déclare donc que nous, abolitionnistes purs, nous voulons des mesures immédiates, tandis que les autres abolitionnistes, les circonspects et les tempérés ne veulent rien du tout. (On rit.)

Voilà la grande différence entr'eux et nous ; nous, émancipateurs, nous trouvons toutes les mesures de transition bonnes et acceptables, même quand elles nous semblent insuffisantes. Il en est tout autrement de nos émules, qui les repoussent toutes sans distinction.

Mais, Messieurs, qu'on nous cite donc une mesure qu'ils aient jamais approuvée ; je ne vois chez eux que des critiques, jamais une idée, jamais une proposition acceptée. Ils trouvent à toutes choses, quelles qu'elles soient, un danger extrême, un obstacle insurmontable ; ils repoussent absolument tout ce que propose le Gouvernement ou les partisans de l'émancipation ; ils ne veulent pas, comme le disait M. le baron Dupin en 1842, des mesures qui pourraient aboutir, *par voie d'insinuation*, au changement de l'état social des colonies ; ils déclarent, comme le conseil de la Guadeloupe en 1841 (cité par M. Jollivet), que le changement ne peut se faire utilement que par la marche naturelle des choses. Or, cette marche naturelle, d'après les discours que vous avez entendus, je crois

pouvoir la définir comme n'étant autre chose qu'une halte dans le *statu quo*. Ils ont même traité de *faiblesse ministérielle* l'institution de la commission coloniale présidée par M. le duc de Broglie. C'est le conseil de la Martinique qui s'exprimait ainsi.

Vous pouvez juger des mesures progressives qu'ils adopteraient quand ils regardent comme une faiblesse ministérielle la création d'une commission composée des hommes les plus éminens de cette chambre et de l'administration, chargés seulement d'examiner, non de trancher les questions coloniales.

Le conseil de la Guyane, lui, est plus franc : le 19 janvier 1844 (toujours selon l'honorable M. Jollivet), il a déclaré sa complète impuissance à formuler un système quelconque d'émancipation; c'est plus simple.

En un mot, ils aboutissent au néant sous la forme de l'attente. Pour eux, tout l'avenir consiste à attendre. Or, voici ce que dit de ce système un de nos plus illustres collègues, dont nous regrettons tous l'absence, M. le duc de Broglie : « Attendre est sage, à la condition d'attendre quelque chose; mais attendre pour attendre, attendre par pure insouciance ou par pure irrésolution, faute d'avoir assez de bon sens pour se décider et assez de courage pour se mettre à l'œuvre, c'est le pire de tous les partis et le plus certain de tous les dangers. » (Mouvement d'approbation.)

Je ne connais rien qui définisse mieux le système adopté par les colonies et leurs défenseurs.

J'irai plus loin que le noble duc, et je chercherai à définir et à expliquer le plus certain de tous les dangers.

Voici en quoi il consiste : si vous agissez, vous restez maîtres du terrain; si vous n'agissez pas, d'autres agiront à votre place, toute la question est là. Si vous voulez travailler sincèrement, promptement, immédiatement à l'émancipation, vous l'obtiendrez avec deux corollaires indispensables et inappréciables pour vous; vous l'obtiendrez graduellement, et vous l'obtiendrez avec indemnité. Si vous ne voulez pas y travailler, si vous adoptez pour tout système l'ajournement indéfini, la contradiction indéfinie, vous n'aurez pas moins l'émancipation, vous l'aurez tout à fait autant et tout à fait de même, mais vous l'aurez sans gradation et sans indemnité.

Ici encore l'exemple de l'Angleterre me paraît concluant et invincible.

Les colons anglais ont fait précisément ce que vous faites. Ils avaient au moins pour excuse de n'être pas éclairés comme vous par l'expérience. En 1823, en 1826, et à d'autres épo-

ques, le gouvernement conservateur de l'Angleterre, le gouvernement tory, surtout lord Bathurst, qui était ministre des colonies, leur ont proposé des mesures transitoires, leur ont dit : De grâce, mettez-vous d'accord avec nous, travaillez de concert avec nous. Il est impossible de résister à l'émancipation à une époque donnée ; entendez-vous donc avec nous, et nous la rendrons aussi douce, aussi facile pour vous que possible.

Les colons anglais n'ont pas écouté ce langage. Qu'en est-il résulté ? En 1830 ou 1831, une insurrection terrible ; en 1833, l'émancipation avec apprentissage ; en 1837 ou 1838, abolition même de l'apprentissage, libération complète des nègres, et, suivant vous, ruine des colons anglais.

Voilà ce qu'ils ont gagné par leur obstination ; voilà les résultats auxquels ils sont arrivés, résultats que vous connaissez, que vous redoutez, que vous dénoncez, et auxquels vous courez tout droit comme eux et avec le même aveuglement.

Je dis plus : votre position est beaucoup pire. Ils avaient, eux, des motifs pour excuser leur aveuglement ; et vous n'en avez pas ; ils n'avaient pas à craindre les deux grands dangers qui vous menacent ; le danger du voisinage et le danger de la guerre.

Ils n'avaient pas, eux, le voisinage de la liberté. Vous n'admettez pas Saint-Domingue comme un exemple favorable à la liberté ; et je ne crois pas non plus qu'il ait exercé aucune influence sur la Jamaïque, sur les colonies anglaises. Les colons anglais pouvaient donc dire : Nous ne voulons pas de l'émancipation ; nous avons à côté de nous Cuba, où il n'y a pas d'émancipation ; nous avons en face de nous les Etats-Unis, où il n'y a pas d'émancipation ; l'esclavage est à droite, l'esclavage est à gauche ; nous garderons l'esclavage chez nous et nous saurons le maintenir.

Vous, vous ne pouvez pas tenir ce langage ; vous ne savez que trop que ce n'est pas l'esclavage que vous avez à droite et à gauche de vos colonies ; que c'est au contraire la liberté, et que, comme vous le disait si bien M. le comte Beugnot, chaque jour, quand le soleil se lève, il montre à vos noirs la liberté assise sur les îles voisines, que l'on peut voir à l'œil nu de chacune des îles françaises.

Ainsi vous avez là un danger qui est en même temps un argument impérieux et irrésistible, et que les colons anglais ne connaissaient pas.

En outre, vous avez un autre danger, c'est le danger de la guerre. La guerre n'était pas menaçante pour les colons anglais. Jamais la France de la république, ni la France de l'empire, n'avait essayé de porter ses armes dans les colonies

anglaises, et, à coup sûr, ils pouvaient supposer sans trop d'aveuglement qu'en cas de guerre entre la France actuelle et l'Angleterre, la France n'ayant pas émancipé les noirs, ne viendrait pas prêcher la liberté dans les colonies anglaises. Ils avaient donc encore ce motif de s'aveugler sur leur position.

En est-il de même de vous? Non, certes; vous savez ce qui arrivera, vous ne pouvez vous le dissimuler, le lendemain d'une guerre déclarée entre la France et l'Angleterre. Ce lendemain, ce ne sera pas Saint-Domingue comme on l'a dit, ce sera bien pire; Saint-Domingue, c'était la guerre des noirs contre les blancs: ce qui vous attend, vous colons, qui aurez différé l'émancipation par vos ajournemens et par vos finesses jusqu'au moment où la guerre éclatera, c'est la guerre non des noirs contre les blancs, mais des noirs conduits par les blancs contre d'autres blancs.

Car enfin, de deux choses l'une: ou les colonies françaises succomberont, ou elles résisteront aux armes anglaises. Quand les Anglais avec des noirs libres, avec des régimens noirs qui existent déjà dans l'armée anglaise (et l'honorable baron Dupin, si bien au courant du système maritime et militaire des Anglais, sait bien qu'il y a des régimens des Indes occidentales composés de noirs), quand les Anglais, avec des noirs libres et enrégimentés, viendront attaquer vos colonies, ou vous succomberez, ou vous résisterez.

Si vous succombez, la première chose que feront les Anglais pour s'attacher la population de leur nouvelle conquête, ce sera de proclamer la liberté des noirs, et de le faire sans indemnité; certainement ils n'iront pas indemniser les citoyens français dont ils affranchiront les noirs. Le supposer ce serait bien mal les connaître.

Si vous résistez, comment le Gouvernement français pourra-t-il se défendre contre ces régimens de noirs libres, sans émanciper à son tour les noirs de ses propres colonies. Il lui sera impossible de résister à la fois aux armées anglaises et à l'insurrection des noirs au sein de ses colonies. Il devra donc émanciper ses propres noirs, c'est-à-dire les vôtres; il y sera contraint et il les émancipera sans indemnité; car je défie qui que ce soit de soutenir que, la guerre venant à éclater entre la France et l'Angleterre, il se trouvera un ministre des finances assez osé pour venir demander aux Chambres les fonds d'une indemnité à accorder aux colons pour l'affranchissement des noirs. (Mouvement.)

Voilà le second danger au devant duquel les colons se précipitent en aveugles.

Mais je suppose que cette hypothèse soit chimérique, que

la guerre soit impossible, qu'elle n'aura jamais lieu, et que, dans l'intérêt des colons, le rêve de l'abbé de St-Pierre, la paix universelle, soient des faits accomplis! admettons que la paix ait un avenir indéfini : qu'en résulte-t-il ?

Allons au fond des choses. Vous dites que les colonies anglaises sont ruinées par l'émancipation. Je le nie ; mais supposons un moment qu'il en soit ainsi : les colonies anglaises sont ruinées ; mais où en sont donc les vôtres ? Je soutiens qu'elles sont ruinées aussi, mais ruinées par l'esclavage au lieu de l'être par la liberté, voilà la différence. Et cette ruine est constatée par vous, vous la proclamez vous-mêmes, vous l'imprimez partout. J'ai lu avec la plus grande attention les publications faites par l'honorable baron Dupin et par l'honorable délégué appartenant à l'autre chambre, dont je parlais tout à l'heure. Qu'y trouve-t-on ? C'est une lamentation perpétuelle, permanente, qui aboutit toujours à constater que les colonies sont ruinées.

L'honorable baron Dupin a démontré, a affirmé du moins, que la production coloniale était descendue de 50 millions à 29 millions, ou à peu près de moitié.

Ainsi vous êtes arrivés, avec le maintien de l'esclavage, précisément au même résultat que vous imputez aux colonies anglaises d'avoir obtenu par la destruction de l'esclavage, c'est-à-dire à une diminution de moitié dans vos produits.

La ruine actuelle des colonies ; la diminution de la navigation réservée ! mais c'est là le fond des argumens perpétuels de nos adversaires pour toucher nos cœurs ; c'est l'objection qu'ils font à toutes les mesures qu'on veut les obliger à prendre. Lorsqu'on leur dit : Pourquoi ne dotez-vous pas plus largement le clergé, l'instruction, les hôpitaux et tout le reste ? Ils répondent : Nous sommes ruinés, nous n'avons rien, nous ne pouvons rien faire.

Et à quoi attribue-t-on cette ruine ? Les défenseurs des colonies l'attribuent tous plus ou moins officiellement à l'émancipation future. Ils disent : C'est l'agitation entretenue par ce fantôme de l'émancipation, ce sont les intrigues, les menées des abolitionnistes ; c'est l'anarchie qu'ils entretiennent parmi les noirs, les espérances trompeuses qu'on leur donne ; c'est là ce qui empêche nos colonies de fleurir, d'atteindre cette prospérité qu'elles possédaient autrefois.

Je crois qu'ils ont parfaitement raison. Mais je vous demande quel est le remède qu'ils peuvent apporter à cela. Il n'y en a que deux : Accorder l'émancipation, la vouloir, la préparer ; premier remède. Deuxième remède que je les engagerais à pratiquer, s'ils le peuvent : c'est d'anéantir ces idées, d'anéan-

cette agitation, d'anéantir l'idée de l'émancipation dans le monde. Je les défie de trouver un moyen terme entre ces deux partis : ou admettre l'émancipation, ou en anéantir jusqu'à l'idée, nous forcer à renier notre passé, nous convertir à l'esclavage, en d'autres termes, imiter l'Amérique.

Ah ! si vous venez à bout de faire déclarer par la France que l'esclavage est une chose de droit naturel et de droit divin, si vous obtenez qu'on interdise, comme on l'a fait en Amérique, le droit de pétition et celui de discussion sur l'esclavage ; si vous entrez dans cette voie qui a conduit certains Etats d'Amérique à défendre, sous peine de mort, d'apprendre à lire aux esclaves, alors vous pourrez compter sur la prospérité de vos colonies avec le maintien de l'esclavage. Mais si vous n'osez pas en arriver là, si vous ne le pouvez pas, et je vous en félicite, vous ne pourrez jamais rétablir votre prospérité passée tant que l'esclavage existera chez vous. (Marques d'approbation.)

Messieurs, si les colons avaient un système quelconque d'émancipation, s'ils venaient avec un plan propre à être substitué au plan que le ministère vous propose, je concevrais alors que leur position fût meilleure, et qu'on pût admettre la pureté de leurs intentions et la solidité de leur argumentation ; mais il n'en est rien : aucune autorité coloniale, aucune assemblée de délégués, aucun avocat officiel des compagnies n'est encore venu proposer un plan acceptable, quant à l'émancipation.

M. le comte de Tascher a cité l'autre jour une tentative qui a été faite par le délégué de la Guyane ; ce délégué n'a pas été approuvé, soutenu par son conseil colonial.

Dans tous les cas, ce plan, qui ne s'appliquait qu'à la moins importante de nos colonies, n'a été approuvé par aucune autre ; il doit donc m'être permis de n'en pas tenir compte quant à présent. En général, les avocats, les délégués des colonies persévèrent à maintenir le *statu quo* comme la base de toute amélioration, et à repousser tous les changemens qui seront proposés. Je crois que c'est là justifier l'accusation portée contre eux par le procureur-général de la Guadeloupe, lorsqu'il les accuse de nourrir l'espoir de ressaisir le passé. Or, à mon avis, c'est le véritable moyen de perdre tout ce qui leur reste de ce passé. Quant à moi, dans ma conviction, l'émancipation est pour eux la clef de leur avenir même matériel ; c'est le seul moyen, s'il est accepté et exécuté avec bonne foi, de mettre à profit l'immense capital foncier qui existe dans les colonies et le capital industriel qu'ils peuvent y créer. Le jour, où ils viendront à la métropole les deux mains étendues, offrant dans l'une l'émancipation en disant : Vos théories libérales nous l'ont imposée, nous y consentons ! et montrant dans



l'autre les intérêts de notre commerce, de notre navigation et de notre industrie qui exigent des débouchés et demandent à être indemnisés de l'émancipation, je suis persuadé que la métropole se sentira obligée de faire à ses colonies tous les sacrifices nécessaires.

Alors, mais seulement de ce moment, il pourront secouer le joug de la routine, appliquer à l'extraction des sucres des procédés industriels nouveaux, rétablir leur crédit sur une base rationnelle, consacrer à des travaux nouveaux les richesses d'un sol fécondé par l'emploi de l'indemnité, doubler ou tripler leurs produits actuels et les ramener à l'état de leur ancienne prospérité. Ils pourront, en outre, demander à la métropole de leur assurer ce marché exclusif auquel ils ont droit, car, alors, nos colonies seront devenues un débouché et une gloire pour la France, au lieu d'être un objet de sollicitude constante et de cuisans regrets.

Il ne me reste, Messieurs, qu'à vous dire un mot en terminant sur un argument qui nous a été souvent opposé par nos adversaires; c'est celui qu'on emprunte à l'indépendance, à la dignité nationale, à la politique ministérielle. On a dit qu'il fallait repousser ce projet, tout en voulant l'émancipation, parce qu'il serait contraire à l'honneur national, parce qu'il vous était imposé par un système de concession à l'Angleterre, par un ministère trop dévoué aux volontés du cabinet britannique.

Vous savez que je ne suis pas un partisan habituel du ministère. Vous savez qu'il n'y a pas encore un mois, je l'ai combattu avec vigueur à cette tribune; mais jamais mon opposition ne sera de nature à refuser un bienfait rendu à l'humanité, à la civilisation, quelle que soit la main qui nous l'offre.

Et quant à l'honneur national, quant à l'influence politique de l'Angleterre à qui l'on suppose l'intention perverse de nous imposer l'émancipation, je crois qu'on pourrait bâtir sur ce fondement un argument tout contraire.

Si l'on supposait, ce que pour mon compte je ne suppose pas, que l'Angleterre eût le projet bien arrêté de nous humilier et de nous menacer, je déclare qu'elle ne peut rien faire de mieux que de maintenir l'état actuel de nos colonies. Cela me paraît évident, et je ne conçois pas qu'il en soit autrement pour tout homme qui a réfléchi sur les affaires politiques, sur les affaires maritimes et sur les colonies en particulier.

La sécurité de la France! comme l'a si bien dit dans son généreux et spirituel discours le duc d'Harcourt, mais comment peut-elle être plus profondément menacée que par ces

foyers de désordre dans les colonies? quoi de plus conforme à l'intérêt britannique que de lui offrir ces îles à capturer, ces rades à occuper, ces populations à affranchir au début de la première guerre?

Quant à l'honneur national, il me paraît plus intéressé à l'émancipation qu'à n'importe quelle autre question aujourd'hui sur le tapis des affaires politiques.

L'émancipation c'est une grande chose, c'est une chose difficile. Or, comme on l'a dit, toutes les grandes choses sont difficiles, et les nations ne sont grandes que parce qu'elles font de ces grandes choses.

La véritable humiliation de la France consisterait à ne pas oser, à ne pas pouvoir l'entreprendre. L'humiliation pour elle, ce serait l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis d'elle, ce serait l'Angleterre se posant devant l'Europe, devant l'histoire, devant la postérité, en leur montrant d'un doigt méprisant la France, en leur disant : « Voilà cette nation libérale, révolutionnaire, qui avait la prétention d'affranchir le monde, la voilà ! Non-seulement je l'ai devancée dans l'émancipation des noirs, mais elle n'a pas même osé me suivre en évitant mes fautes et en profitant de mes leçons. » C'est là, selon moi, ce qu'il y aurait de plus humiliant, dans la position de la France. Ah ! Messieurs, je vous en conjure, ne faisons pas payer à nos pauvres noirs la rançon de notre abaissement politique, ne nous vengeons pas des torts vrais ou supposés de l'Angleterre, en restant au-dessous d'elle, en arrière d'elle, dans la voie de l'humanité, de la civilisation et du christianisme ! Ce serait là une politique aussi étroite que pitoyable ; ce serait une opposition non de principes, mais de tactique. Je ne m'y associerai jamais, et je vote pour le projet de loi. (Marques nombreuses d'assentiment.)

EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL

du 8 avril 1845.



